

la newsletter

Mars 2025

N°4

EDITO

Par Aïcha Zaïmi Sakhri



Chères lectrices,

Encore un 8 mars. Une journée où les marques vont nous vendre du glam ou de l'électroménager, où les entreprises vont offrir du chocolat ou des roses à leurs employés à défaut d'augmentation de salaire ou de promotions. Une journée où certains comme les médias et les politiques feront semblant de s'intéresser à nos combats avant de passer à autre chose dès le lendemain. Et encore et surtout cet amalgame persistant et entretenu par beaucoup : non, ce n'est pas « la fête de la femme » ! Pourtant, toute la journée, nous allons entendre des « *bonne fête !* » lancés avec la meilleure intention du monde. Comme si cette journée était un moment de célébration, une Saint-Valentin bis où l'on nous couvrirait de compliments et de bonnes intentions.

Mais le 8 mars n'a jamais été une fête. C'est une journée de lutte. Une journée pour rappeler que l'égalité est encore loin d'être acquise, que les injustices persistent et que nos droits ne sont jamais garantis. Et aujourd'hui plus que jamais, **ces droits sont menacés**. Partout dans le monde, une vague conservatrice et réactionnaire tente de les remettre en question. De l'Amérique à l'Europe, des décisions politiques régressives attaquent des acquis que l'on croyait inébranlables : le droit à l'avortement, les lois contre les violences faites aux femmes, l'égalité économique et sociale.

Le Maroc n'est pas épargné. Cette année, la réforme du Code de la famille aurait pu marquer une avancée historique. Elle aurait pu reconnaître, enfin, que les Marocaines sont des citoyennes à part entière, capables de décider pour elles-mêmes. Au lieu de cela, le futur Code tel qu'il est annoncé, ne propose pas un changement de paradigme.

Comme l'explique Latifa El Bouhsini dans une interview accordée à Egalitemag (et que vous pouvez lire à la suite de cet édit) , cette réforme « refuse de remettre en question les fondements mêmes du patriarcat ». Elle maintient la *Qiwama*, cette hiérarchie qui place toujours les femmes sous tutelle. Elle ignore le travail invisible des femmes, leur autonomie, leur droit à décider de leur propre vie.

L'héritage ? Intouchable.

La polygamie ? Toujours permise.

Les enfants nés hors mariage ? Toujours privés de filiation.

Quelques avancées promises tout de même mais attendons la mouture définitive des textes de lois pour s'en réjouir. Ou pas.

Bref, pas de grands changements surtout sur l'essentiel.

Alors, que faire en ce 8 mars ? Certainement pas se réjouir ou se laisser distraire par des vœux creux. Le féminisme n'a jamais été une politesse, encore moins un cadeau. Ce que nous avons gagné, nous l'avons arraché. Ce que nous voulons encore, il faudra le prendre.

Egalitemag est là pour ça. Pour dénoncer, pour bousculer, pour refuser les demi-mesures et les compromis qui nous maintiennent dans l'injustice.

Alors, chères lectrices, en ce 8 mars, gardez votre colère intacte. Ne lâchez rien. Parce que l'histoire ne se fait pas sans les militantes du tissu associatif féministe. (Lire l'article « Les moments forts du mouvement féministe marocain»). Elle se fait aussi avec vous, et surtout, grâce à nous toutes !

Aïcha Zaïmi Sakhri

Directrice de publication,

Egalitemag

INTERVIEW

Propos recueillis par Aïcha Zaïmi Sakhri



Latifa El Bouhsini : Code de la famille, une réforme en trompe-l'œil

Latifa El Bouhsini, historienne, féministe et enseignante-chercheure à l'Université Mohammed V de Rabat, est une figure incontournable du mouvement féministe marocain. Spécialiste de l'histoire des femmes et de l'évolution du féminisme au Maroc, elle a consacré ses recherches aux inégalités structurelles qui persistent dans les textes juridiques et les représentations sociales.

Dans cet entretien pour egalitemag, elle revient sur la réforme du Code de la famille, ses limites et les résistances qui empêchent une refonte véritablement égalitaire. Elle analyse les avancées – modestes – du projet, tout en pointant les grandes lacunes, notamment le maintien de la Qiwama, l'inégalité successorale et la non-reconnaissance de la filiation des enfants nés hors mariage. Pour elle, cette réforme reste avant tout technique et ne remet pas en cause les fondements patriarcaux qui régissent encore les relations entre hommes et femmes au sein de la famille.

Au-delà du futur code de la famille qui s'annonce décevant, Latifa El Bouhsini dresse un bilan lucide du mouvement féministe marocain. Si celui-ci a su imposer la question des droits des femmes dans le débat public, il traverse aujourd'hui une phase d'essoufflement dans un contexte de recul des libertés. Face à ces défis, elle appelle à une refonte des stratégies féministes, en articulant la lutte pour l'égalité des droits à une remise en question plus large du système économique et politique.

Comment jugez-vous la nouvelle version du Code de la famille ? Répond-elle aux attentes du mouvement féministe ?

À ce jour, nous ne disposons que des grandes lignes de ce qui demeure un projet encore inachevé. Les détails du texte n'ont pas encore été rendus publics et, comme on le sait, le diable se cache dans les détails. Il est donc essentiel de rester prudent et d'attendre la version définitive du Code de la famille avant d'en tirer des conclusions définitives.

Cela dit, si l'on se fie aux annonces officielles et aux réactions qu'elles ont suscitées, il est déjà évident que cette réforme — qui, en réalité, n'en est pas une — est loin de répondre aux attentes. Elle révèle d'emblée ses nombreuses limites et s'inscrit dans un débat public où la rumeur et la désinformation dominent souvent les échanges.

L'un des problèmes fondamentaux de ce projet est qu'il ne remet pas en cause la philosophie même sur laquelle repose le Code de la famille, à savoir la Qiwama. Ce concept, qui structure les relations au sein du mariage, institutionnalise la suprématie masculine en instaurant une hiérarchie entre les époux. Il suppose que l'homme assure la prise en charge financière de son épouse, ce qui lui confère une autorité et un pouvoir sur elle, tandis que la femme est placée dans une position de subordination, avec un devoir d'obéissance en contrepartie.

Cette vision repose sur une répartition inégalitaire des rôles, qui ne reconnaît que ce qui est visible et monétisé : le travail productif générant un revenu, assumé par l'homme. À l'inverse, le travail reproductif et domestique, qui inclut l'éducation des enfants, la gestion du foyer et le soin des proches, reste invisible et donc ni reconnu, ni valorisé.

Or, cette construction sociale, qui se veut figée, a pourtant été profondément bouleversée par les transformations de la société marocaine. L'accès des femmes au marché du travail a modifié l'équilibre économique des foyers, avec une contribution croissante des femmes aux charges du ménage. Pourtant, ni la loi ni les mentalités n'ont suivi cette évolution. Ce décalage perpétue une discrimination flagrante et maintient la non-reconnaissance des rôles essentiels que jouent les femmes dans la société, une injustice que le mouvement féministe ne cesse de dénoncer.

Le refus de remettre en question ce socle inégalitaire est ce qui fragilise toute tentative de réforme. Il s'agit d'une faille structurelle majeure : tant que cette hiérarchie entre les sexes ne sera pas abolie, toutes les modifications resteront d'ordre technique et procédural, sans véritable impact sur les droits fondamentaux des femmes et sans transformation de l'imaginaire collectif.

Or, toute réforme qui ignore les évolutions sociales et l'impératif d'égalité est vouée à l'échec. Elle ne peut qu'être limitée, incomplète et décevante.

Quels sont, selon vous, les points positifs de cette réforme ? Quels aspects restent encore problématiques ou insuffisants ?

Cette réforme, bien que largement insuffisante, introduit tout de même quelques ajustements qui vont dans le sens d'une meilleure protection des droits des femmes et des enfants. Parmi ces avancées, on peut citer :

- Le maintien de la garde maternelle après le remariage de la mère, une évolution qui corrige une injustice en évitant de pénaliser les femmes qui refont leur vie après un divorce.
- Un nouvel encadrement de la gestion des biens acquis pendant le mariage, reconnaissant enfin que le travail domestique de l'épouse constitue une contribution légitime à la construction du patrimoine familial.
- L'instauration de la tutelle conjointe des deux parents, aussi bien pendant le mariage qu'après une séparation, avec la possibilité d'une médiation judiciaire en cas de

désaccord.

- Une légère évolution sur la question de l'héritage des filles, les parents pouvant désormais procéder à une donation de leur vivant à leurs filles, y compris mineures, pour contourner l'inégalité successorale inscrite dans la loi.

Ces révisions ponctuelles permettent d'apporter une certaine équité et constituent des avancées nécessaires pour assurer un meilleur équilibre familial. Toutefois, elles restent marginales et ne remettent pas en question le système discriminatoire sur lequel repose l'ensemble du Code de la famille.

Mais c'est une réforme qui refuse toujours de s'attaquer aux injustices les plus flagrantes ! Parmi les grandes déceptions, une disposition en particulier suscite l'indignation : le refus catégorique de reconnaître le test ADN comme une preuve légale pour établir la filiation d'un enfant né hors mariage. Cette position est totalement anachronique et constitue un déni des avancées scientifiques, tout en contredisant les principes fondamentaux de la protection des droits de l'enfant, tels qu'ils sont définis par la Convention internationale des droits de l'enfant, que le Maroc a pourtant ratifiée.

En maintenant cette vision archaïque, la loi fait peser toute la responsabilité d'un enfant conçu hors mariage sur la seule femme, alors que, biologiquement et moralement, la conception engage les deux parents. Il s'agit ici d'une double peine : l'enfant est privé de son droit à une identité, et la mère est stigmatisée et laissée seule face aux conséquences d'un acte qui concernait pourtant deux personnes.

Pire encore, l'alternative proposée par les Oulémas du Conseil de l'Ifta'e est une aberration : elle consiste à contraindre le père biologique à subvenir aux besoins matériels de l'enfant sans pour autant reconnaître officiellement sa filiation. Le raisonnement absurde avancé est que l'établissement de la filiation risquerait de déstabiliser la structure familiale et de créer une "famille de substitution", ce qui serait contraire à la Charia et à la Constitution.

Ce paradoxe ne semble interpellé ni l'intelligence, ni l'éthique, et traduit une résistance idéologique obstinée qui préfère sacrifier les droits des enfants sur l'autel du patriarcat. On privilégie ici une lecture rétrograde des textes religieux, au mépris du progrès scientifique et du bon sens juridique.

Cette réforme confirme à quel point les résistances patriarcales restent profondément ancrées dans les lois. Tant que la logique discriminatoire qui structure ce Code ne sera pas remise en question, toute tentative d'évolution restera cosmétique et insuffisante. On aménage des détails, mais on refuse de toucher à l'essentiel.

[Lire tout l'entretien](#)



CHRONIQUE

En finir avec la polygamie

Par **Camélia Echchihab**

Journaliste engagée, Camélia Echchihab a créé la page Instagram «**Féminicide marocain**» pour documenter et dénoncer les féminicides au Maroc. À travers son travail, elle milite pour la reconnaissance de ces crimes comme un phénomène systémique et plaide pour une couverture médiatique plus responsable. Avec sa chronique dans **Egalitémag**, elle poursuit son engagement en informant et en interpellant sur les violences de genre.

[Lire la chronique](#)



Rétrospective des moments forts du combat du mouvement féministe marocain pour la réforme du code du statut personnel

Par **Latifa El Bouhsini**

Professeure d'Histoire à l'Université Mohamed V - Rabat

Intervention intégrale de l'intervention de Latifa El Bouhsini lors de La 1ère édition des Assises du Féminisme (16 décembre 2023)

Latifa El Bouhsini

Spécialiste de l'Histoire du mouvement féministe marocain et de la place de la femme dans les écrits et l'historiographie marocains du moyen âge. Professeure à l'Institut national de l'action sociale à Tanger. Formatrice spécialiste de l'approche genre et droits des femmes et membre du bureau national de l'École citoyenne des études politique.

Activiste féministe de gauche et fondatrice de l'Union d'action féministe en mars 1987. Elle est membre du bureau national de l'organisation marocaine des droits de l'Homme. Parmi ses écrits,

« Une lutte pour l'égalité racontée par les féministes marocaines », dans Récits de femmes en Méditerranée: Genre, écriture, réflexivité (XXe – XXIe siècle), Rives Méditerranéennes en 2016.

[Lire l'article](#)

*Si vous préférez lire la newsletter sur le site web, c'est [ici](#)
Si on vous l'a transféré n'hésitez pas à vous abonner pour la recevoir chez vous et surtout,
à partager autour de vous!*



Merci de nous lire et de nous faire connaître !

EGALITEMAG.com



Faites-nous part de vos commentaires par e-mail : contact@egalitemag.com
et invitez un ami à s'inscrire à notre Newsletter.

Vous recevez cet e-mail parce que vous vous êtes inscrit à La Newsletter de egalitemag.com
[Gérer vos préférences](#) | Voir notre politique de confidentialité | [vous désabonner](#)

Copyright © EGALITEMAG.com, 2025